

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 12 décembre 2018 portant changement d'appellation de la brigade territoriale de Château-Gontier et modification des circonscriptions des brigades territoriales de Château-Gontier et de Grez-en-Bouère (Mayenne)**

NOR : INTJ1833076A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Château-Gontier (Mayenne) prend l'appellation de brigade territoriale de Château-Gontier-sur-Mayenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Sa circonscription ainsi que celle de la brigade territoriale de Grez-en-Bouère sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Château-Gontier-sur-Mayenne et de Grez-en-Bouère exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Grez-en-Bouère</b>	Beaumont-Pied-de-Bœuf Bouère Bouessay Grez-en-Bouère Le Buret <b>Longuefuye</b> Préaux Ruillé-Froid-Fonds Saint-Brice Saint-Charles-la-Forêt Saint-Loup-du-Dorat Val-du-Maine	Beaumont-Pied-de-Bœuf Bouère Bouessay Grez-en-Bouère Le Buret Préaux Ruillé-Froid-Fonds Saint-Brice Saint-Charles-la-Forêt Saint-Loup-du-Dorat Val-du-Maine
<b>Château-Gontier</b>	<b>Argenton-Notre-Dame</b> <b>Azé</b> <b>Bierné</b> <b>Château-Gontier</b> Châtelain Chemazé Coudray Daon Fromentières <b>Gennes-sur-Glaize</b> Houssay <b>Loigné-sur-Mayenne</b> Maigné-Peuton Ménil Origné Prée-d'Anjou Saint-Denis-d'Anjou <b>Saint-Fort</b> <b>Saint-Laurent-des-Mortiers</b> <b>Saint-Michel-de-Feins</b> <b>Saint-Sulpice</b> Villiers-Charlemagne	
<b>Château-Gontier-sur-Mayenne</b>		<b>Bierné-les-Villages</b> <b>Château-Gontier-sur-Mayenne</b> Châtelain Chemazé Coudray Daon Fromentières <b>Gennes-Longuefuye</b> Houssay <b>La Roche-Neuville</b> Maigné-Peuton Ménil Origné Prée-d'Anjou Saint-Denis-d'Anjou Villiers-Charlemagne